

Question's & Answer's RFP : 1000203635

Question 1 :

Dans la partie 5 du document, le point 5.1.2.2 indique que c'est un marché réservé aux entreprises autochtones. Est-ce que c'est un critère essentiel d'être une entreprise ou une co-entreprise autochtone pour être admissible à soumissionner?

Réponse 1 :

Oui il s'agit bien d'un marché réservé aux entreprises autochtones

Question 2 :

Dans la partie 5 du document, le point 5.2.3.2, nous demandons de clarifier. Étant donné la nature des travaux, est-il pertinent d'émettre la liste des gens qui effectueront le ramassage?

Réponse 2 :

Non, ce n'est pas nécessaire.

Question 3 :

Dans l'annexe A, le point 2.3 pour les exigences de reddition de compte. Est-ce que vous pouvez clarifier? Étant donné que c'est une service de ramassage sur demande, quel type de rapport attendez-vous?

réponse 3 :

Pour chaque site, une facture détaillée avec la ventilation de chacun des frais engendrés par la collecte.

Question 4 :

Dans l'annexe A, le point 4.1 pour les dates prévues du projet. Nous avons récemment accepté une prolongation jusqu'au 31 décembre 2018 pour les services visés. Est-ce que la date de fin sera décalée puisque la nouvelle entente débiterait le 1^{er} janvier 2019?

réponse 4 :

Services aux autochtones Canada ne crois pas que la date de fin soit décalée en fonction de la date d'entrée en vigueur d'un nouveau contrat.

Question 5 :

Dans l'annexe B, vous demandez le coût pour la collecte des déchets non-anatomiques et un coût pour la collecte des déchets pharmaceutiques, cependant vous demandez des articles pour la collecte de déchets cytotoxiques. Est-ce que vous voulez un prix distinct pour les déchets cytotoxiques ou vous les considérez au même titre que les déchets pharmaceutiques?

réponse 5 :

Advenant que le prix soit différent entre les déchets cytotoxiques et les déchets pharmaceutiques, svp les détailler individuellement. Toutefois, si le prix est le même pour ces deux catégories de déchets, un seul prix peut être indiqué dans la catégorie déchets pharmaceutiques.

Question 1:

In part 5 of the document, the point 5.1.2.2 indicates that it is a market reserved for Aboriginal businesses. It's an essential criterion to be a company or a joint venture native

Answer 1:

Yes, this is reserved for Aboriginal businesses

Question 2:

In part 5 of the document, item 5.2.3.2, we ask for clarification. Given the nature of the work, is it required to issue the list of people who will do the pickup?

Answer 2:

No it's not necessary.

Question 3:

In Annex A, point 2.3 for accountability reporting. Can you clarify? Since this is an on-demand pickup service, what type of report do you expect?

Answer 3:

For each site, a detailed invoice with the breakdown of each cost generated by the collection

Question 4:

In Annex A, point 4.1 for the planned dates of the project. We have recently accepted an extension until December 31, 2018 for the services in question. Will the end date be staggered since the new agreement would start on January 1, 2019?

Answer 4:

Indigenous Services Canada does not think the end date will be offset by the effective date of a new contract.

Question 5:

In Annex B, you are asking for the cost for non-anatomical waste collection and a cost for the collection of pharmaceutical waste, however you are asking for items for the collection of cytotoxic waste. Do you want a separate price for cytotoxic waste or do you consider it as pharmaceutical waste?

Answer 5:

In the event that the price is different between cytotoxic waste and pharmaceutical waste, please detail it individually. However, if the price is the same for these two categories of waste, a single price may be indicated in the category pharmaceutical waste.